



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 14 SEPTEMBRE 2020

Objet : Éclusement du barrage de la Rance, au regard des travaux sur le Pont Chateaubriand et sur la RN 176.

Présidence :

LAGOGUEY Vincent

Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Malo

Personnes présentes :

CHOLEY Stéphane

Directeur EDF Rance Energie

GUICHARD Pascal

Président de la C.C.C.E

CONTIN Pierre

Maire de La Richardais

GUYON Sophie

Conseillère départementale 35

JEZEQUEL Guy

Chef de service au Conseil départemental 35

NEVO Richard

Responsable de service au Conseil départemental 35

DUVAL Jean-Marc

1^{er} adjoint au maire - Le Minihic sur Rance

LE MESTREALLAN Pascal

Commandant de police CSP St Malo.Dinard/La Richardais

BASLE Dominique

Commandant la brigade de gendarmerie de Pleurtuit

MARY Sandrine

Chargée de mission DDTM / UEEM

BOURREL Séverin

DIRO - Chef du district de St Brieuc

LE GUEN Patrick

Conseiller territorial CCI Ille-et-Vilaine

FAUSTIN Liliane

Port de plaisance - Plouer sur Rance

LE SCANFF Gael

APM Plaisanciers Le Minihic sur Rance

ALBARET Guy

APPP – Vice président

PONTGELARD Alain

UNAN Manche

PENHOUE Louis

UNAN Manche

COURTAY Jean-Michel

Secrétaire général adjoint SP Saint-Malo- chef dePôle

MESTRIUS-MENELET Chantal

Pôle cabinet, sécurité et relations aux usagers

Personnes excusées :

GRIFFON Jean-Luc

Compagnie Corsaire

Une réunion présidée par M. Lagoguey, sous préfet de Saint-Malo s'est tenue le 14 septembre 2020 à la sous-préfecture de Saint-Malo.

Monsieur le sous-préfet introduit la réunion en précisant qu'elle a pour but d'analyser dans un esprit de concertation et de dialogue, les conditions du trafic sur le barrage de la Rance et de faire le point sur la problématique de levée du pont, accentuée par les travaux actuellement en cours sur le pont Chateaubriand. En raison de ces travaux, la circulation a été déviée par le barrage de la Rance et un arrêté a du être pris en urgence le 1^{er} septembre 2020 pour supprimer les écluses du 7 au 25 septembre 2020, de 14 heures, 17 heures et 18 heures du lundi au vendredi. Pour rappel, durant les mois de juillet et août, les écluses étaient supprimées à 14 et 17h.

Présentation de l'étude de l'évolution de la circulation et analyse du trafic par les spécialistes des routes du département :

La capacité* nette de l'infrastructure (*calcul effectué : nombre de voies, largeur et nombre de feux) est de 3000 véhicule/heure.

Huit stations de comptage des véhicules ont été installées par le département, pour un coût élevé, et permettent d'observer finement, par minute, le trafic sur le barrage.

Durant l'été, les levées de pont n'ont pas généré de gros blocages.

Le sens de circulation le plus impactant est celui allant de SAINT-MALO vers DINARD enregistrant un taux de 2000 véhicules entre 17h et 18h. Le trafic le plus dense est enregistré dans le sens DINARD / SAINT-MALO et peut atteindre, notamment le dimanche soir 2400 v/h.

Entre 1800 et 2000 v/h, la question d'interdiction de certaines levées du pont peut être légitime.

L'analyse du trafic journalier a été réalisée par le département durant la semaine 37 (soit la semaine précédente) /

Les travaux sur le pont Chateaubriand ont provoqué une augmentation de trafic :

+ 39 % du trafic sur le barrage de la Rance,

+ 87 % sur la RD 266 sur la déviation de Pleurtuit,

+18 % sur la RD4, +32 % sur la RD 784,

+120 % sur la RD 366 / Viaduc St Hubert dont 404 poids lourds et camionnettes.

La présence de nombreux poids lourds diminue la capacité d'absorber le trafic.

Les perturbations enregistrées sont:

– jeudi 10/09, en semaine, le bouchon remontait jusqu'à la Flourey, station N°8 coté Dinard et station n° 2 coté St Malo. Le trafic était supérieur à celui enregistré au mois d'août.

– Dimanche 13/09, la perturbation était impactée par: les travaux sur la RN176 + 2 compétitions sportives (« Émeraude Events » et « l'Open de Tennis ») + une météo très favorable + la levée du pont toutes les heures (l'arrêté du 1^{er} septembre 2020 ne visant que la semaine). La circulation dans le sens Dinard Saint-Malo était arrêtée. Le trafic relevé était de de 2600 v/h.

En conclusion les pics de circulation ne posent pas de difficulté pour le passage du barrage le matin. En revanche ils sont par contre problématiques l'après midi. Le trafic est en hausse à partir de 14h jusqu'à 18h.

Questions/Réponses posées par l'assemblée, Demandes et Observations :

Q - sur la période choisie pour faire les travaux sur le pont Chateaubriand, en septembre, alors que la plaisance est encore très importante :

R - Le chef de service de la Diro explique que le chantier pour refaire l'enrobé du pont Chateaubriand (devenu dangereux pour la circulation notamment des deux roues) a été préparé depuis un an et qui, repoussé en raison de la crise sanitaire est devenu urgent. Les conditions climatiques doivent être favorables. Le chantier avance bien, à ce jour, il apparaît que les délais pourront être tenus.

Q - Pour certains, les feux des parkings du barrage impacteraient la circulation;

R - Ils ne peuvent être supprimés et ont été aménagés - le tourne à gauche a été supprimé.

O - Le représentant de l'Unan Manche précise que pour les plaisanciers la suppression de l'écluse de 14h n'est pas indispensable.

O - Le responsable de l'APPP déclare que les plaisanciers sont depuis 2005 une variable d'ajustement.

Cet été il a été témoin d'altercations graves dues aux plaisanciers qui attendent l'écluse et qui veulent passer en priorité. Demande est faite de lever le pont toutes les demi-heures.

O - Un constat : plus les écluses sont décalées plus les suivantes sont importantes en nombre de bateaux à se présenter.

Q - Mme la conseillère départementale sur la comptabilisation des bateaux à se présenter à l'écluse.

R - le responsable de l'EDF confirme le comptage et donne les chiffres suivants : l'an dernier du lundi au dimanche 20 à 40 /jour se présentaient, cette année le nombre est multiplié par 2 voire plus. (ex: nombre de bateaux en 2019 samedi 14/09 = 101, le dimanche 15/09 = 139, en 2020 samedi 12/09 dernier = 151 et dimanche 13/09 = 275).

O - La responsable du port de Plouer sur Rance explique un nouveau phénomène: les bateaux arrivent sur remorque, générant un nombre très important mis à l'eau coté Rance. Cela génère également des problèmes de stationnements sur des parkings en nombre insuffisants et qui sont saturés.

O - Après passage de l'écluse, notamment la dernière de la soirée, les bateaux doivent rejoindre très rapidement leur mouillage avant la nuit, risquant l'accident (la circulation de nuit n'est pas autorisée- cela relève d'un problème d'assurance).

O - le représentant de la CCI intervient relatant le risque accidentogène des plaisanciers mais signale que ce risque est également très présent pour les conducteurs qui ont été bloqués au barrage et qui veulent rattraper un retard. Aussi est-il favorable au maintien des suppressions des écluses afin de maintenir une circulation routière correcte pour les salariés, les commerces et les entreprises.

D - M. le président de la CCCE propose de raisonner par objectif, de travailler plus finement en fonction du trafic et des marées. Cela permettrait aux plaisanciers de rentrer plus sereinement le soir.

D - La responsable du port de Plouer sur Rance propose qu'une réflexion soit menée en amont pour préparer la période de doublement du pont Chateaubriand.

D - Le représentant de l'Unan signale une difficulté pour le 23/09. Le dernier passage d'écluse est à 16h. Jusqu'à 21 heures il n'y a pas d'éclusage possible (soit 5h d'affilée).

D - Demande est faite à M. le sous-préfet si les projets anciens du doublement de l'écluse ou du pont sur la Rance peuvent être relancés. Ils sont anciens (15 ans?).

O - Après l'annonce faite, le commandant de police confirme que des travaux vont avoir lieu sur le barrage les 13 et 14 octobre. La circulation sera contenue sur 2 voies.

Conclusion :

M. Le sous-préfet conclut que l'activité de la plaisance doit être respectée sans déséquilibrer les déplacements terrestres.

Après examen des pics de circulation, l'arrêté du 1^{er} septembre 2020 est maintenu jusqu'au 25 septembre 2020. Maintien donc des éclusages de 14h, 17h et 18h pendant la période des travaux sur le pont Chateaubriand, excluant le week-end est

Toutefois, la levée du pont de 23/09 à 17h est prise en compte et sera intégrée dans l'arrêté modificatif.

M. le sous-préfet demande qu'une réflexion soit menée sur les pratiques de régulation des usagers de la Rance. L'outil administratif a des limites.

La prochaine réunion est envisagée en mars 2021, après les vacances scolaires de février.

Le sous-préfet de Saint-Malo

Vincent Lagoguey

